



Congrès de Blois mars 2012

Le BTS Tourisme

Présentation Alain Henriet inspecteur général

Projet en janvier 2011 déposé devant la 17ème CPC.

Ce projet a obtenu l'unanimité du CNESER et CSE 55 voix pour 55 votants.

Les objectifs de la rénovation

La prise en compte du bouleversement de l'environnement technologique, juridique et économique du secteur d'activités touristiques depuis une décennie.

La construction de ce nouveau BTS s'est appuyée sur un rapport d'opportunité réalisé en 2010 par la 17ème CPC à partir d'une large consultation des parties prenantes.

Il vise à répondre à l'attente des professionnelles du secteur sur la formation en matière de gestion de la relation client, gestion de l'information et professionnalisation des langues.

Ce nouveau BTS prend en compte l'évolution des formations dans le secteur, en particulier le développement des licences professionnelles, (passage de 10 à 65) et des masters spécialisés.

Ce BTS va permettre l'accès plus facilement aux étudiants à des métiers de guide qui passe à un niveau de licence professionnelle.

Il est aussi lié au développement de nombreux masters dans le tourisme au sens large.

Enfin, il y a une transformation des métiers et des conditions de recrutement.

Le référentiel diplôme

Le BTS tourisme se substitue à la fois au BTS AGTL et au BTS VPT car l'évolution précitée a entraîné un rapprochement significatif sur les missions demandées et les technologies employées par les titulaires de ces diplômes respectifs.

Il est composé d'un large tronc commun mais une spécialisation peut s'opérer à 2 niveaux

- Dans la partie «gestion de l'information touristique», une spécialisation fonctionnelle permet d'approfondir soit la dimension multimédia, soit la dimension touristique;
- dans le cadre du parcours de professionnalisation, le futur diplômé va, au travers de sa pratique professionnelle, en particulier pendant le période de stage, mais aussi par la réalisation d'une étude personnalisée, développer et valoriser des compétences spécifiques liées à une orientation fonctionnelle ou sectorielle du tourisme

Champ d'activité

- Les métiers visés sont très diversifiés et aux statuts hétérogènes. Ceux qui les exercent sont généralement des salariés mais peuvent aussi être des indépendants. Ils peuvent, dans certains cas, être des travailleurs en multi activités.

Les organisations concernées

Les employeurs potentiels peuvent être classés en 4 groupes

1. les entreprises de tourisme
2. les organismes de tourisme territoriaux liés à des institutions locales, régionales, voire nationales ou internationales telles que les offices de tourisme, les comités départementaux et régionaux...
3. Les entreprises de transport de personne pour une partie de leur activité
4. Les entreprises d'hébergement pour une partie d'activité

Les emplois concernés :

- Les emplois liés à l'hébergement, aux déplacements touristiques

Les quatre fonctions du BTS tourisme

1. Accueil vente et suivi de clientèle en langue française et en langues étrangère (2)
2. Accueil, animation et accompagnement des touristes
3. Elaboration de l'offre touristique
4. Collecte, traitement et partage de l'information

Principe d'écriture

Le référentiel décrit des activités caractéristiques qui se déclinent en situations professionnelles auxquelles sont associées des compétences et enfin des critères de performance associées.

130 compétences sont repérées et chaque élément d'enseignement est fondé sur ces compétences. Tous les programmes sont écrits à partir des compétences.

Modalités d'acquisition de la professionnalité

1. Le stage en milieu professionnel 12 semaines

Le stage pourra se faire en 2 ou 3 périodes, il n'est pas envisageable de découper le stage sous formes de périodes de 2 ou 3 jours.

2. l'étude personnalisée encadrée

Sujet choisit par le candidat et encadré par les professeurs. Tout est en lien direct avec des éléments vécus dans la vie professionnelle. Mais le rapport doit aussi exister avec le projet d'établissement et le milieu économique local.

3. Le livret de professionnalisation

Document où est recensé l'ensemble des compétences. Le cadre dans lequel l'étudiant à pu acquérir les compétences au cours de sa formation ou même auparavant.

4. L'atelier de professionnalisation

Lieu où peuvent s'opérer les transversalités entre les différents enseignements. La co animation est prévue.

Horaires en formation initial sous statut scolaire

Enseignements obligatoires	Horaire élève 1ère année		horaire élève sur 2 ans
Culture général et expression	2(2+0)	2(2+0)	120
Communication en langue vivante		idem	
Langue A	3(2+1)		180
Langue B	3(2+1)		180
Gestion de la relation client	4(2+2)	idem	240
Tourisme et territoire	4 (3+1)	idem	240
cadre organisationnel et juridique des activités touristiques	2(2+0)	idem	120
Mercatique et conception de prestation touristique	5(4+1)	idem	300
Gestion de l'information touristique	4(1+3)		
- tronc commun 1ère année			
- dominante « information et multimédia		3(0+3)	210
- - dominante « information et tourismatique»		3(0+3)	210

Enseignements obligatoires	Horaire élève 1ère année		horaire élève sur 2 ans
Parcours de professionnalisation - Etude personnalisée encadrée - atelier de professionnalisation (2) - stage	1(0+1) 3(1+2)	1(0+1) 4(2+2)	60 210 12 semaines
Total	31 (19+12)	31 (19+12)	
Accès des étudiants aux ressources informatiques et documentaires de l'établissement	4	4	
Enseignement facultatifs LV3 (3)	2	2	

(1) les LV concernées sont au choix du candidat, une des langues suivantes : allemand, arabe, chinois, hébreux, italien, japonais, portugais, russe.

(2) 2h élèves hebdomadaires d'ateliers de professionnalisation sont en co-enseignement (soit 4h professeurs)

(3) La langue vivante étrangère facultative obligatoirement différente de l'anglais et de la langue B.

Le contenu du programme des LV est revu, en lien direct avec les situations professionnelles.

La « gestion de la relation client » est une demande de la profession.

« Tourisme et territoire » relève en exclusivité de l'histoire/géographie appliquée au tourisme.

Le droit des contrats est en lien direct avec le développement lié au secteur : droit des transports, assurances.....

« Gestion de l'information touristique » est en tronc commun en 1ère année puis donne lieu à spécialisation en 2ème année (multimédia ou touristique)

Un établissement peut proposer les 2 options mais 1 étudiant n'en choisit qu'une.

Parcours de professionnalisation regroupe 1H d'étude personnalisée encadrée, durant laquelle toute l'équipe peut intervenir, ainsi que l'AP qui compte 2H en co enseignement.

Sur les 33H comptées dans les anciens BTS, il ne reste que 31H mais, il y a 2H en co animation et plus d'heures en groupe.

Chaque module correspond à une fonction, en vue de l'évolution en modularisation du diplôme et du lien avec les ECTS.

Évaluation

Culture générale en ponctuel

LV : CCF 1 en 1ere année, 1 en 2eme année

E3 en français : CCF

Tourisme et territoire+ mercatique : ponctuel

Gestion : CCF

Parcours personnel : ponctuel oral en 2eme année avec pour support une étude personnalisée et un livret de professionnalisation (parcours personnel afin d'éviter le copier-coller).

Questions :

- 1) stages hors vacances sont obligatoires.
- 2) ECTS : la modularisation est prévue mais pas effective encore. Le BTS = 120 crédits
- 3) Comment trouver les 60 semaines sur les 2 ans ? en jouant sur les dates de fin de cours. Examens plus tard et épreuves en CCF permettraient de gagner 2 semaines.